

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Courriel de convocation envoyé le : 26/01/24

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORRY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Christine MARRACHELLI à M. François VALLES, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à M. Philippe PONSARD, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Eric BODEAU

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 53

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Suite à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Communautaire le 11 janvier 2024, il est demandé à ce dernier, de bien vouloir se prononcer sur le vote des budgets primitifs 2024 (budget principal et budgets annexes).

La note de présentation ci-annexée, relative aux budgets 2024, retrace les informations financières essentielles.

Pour information, le budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour l'exercice 2024, a été construit sans la reprise des résultats provisoires et de facto sans la reprise des « Reste à réaliser ».

Ces éléments sont intégrés au Budget supplémentaire, lors de la mise en conformité des comptes administratifs et des comptes de gestions.

Le cumul des budgets 2024 se décline comme suit :

- Section d'investissement tous budgets confondus :
 - 11 219 837.02 €

- Section de fonctionnement tous budgets confondus :
 - 36 916 867.64 €

Compte tenu de l'absence de reprise de résultat et de l'inscription des RAR, l'ensemble des budgets sont équilibrés.

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	22 833 879,68 €	3 074 248,01 €
Immobilier Entreprises	582 373,00 €	370 000,00 €
Parc Animalier	812 243,00 €	136 000,00 €
Equipements et Sites divers	213 592,00 €	98 000,00 €
Eaux Pluviales Urbaines	403 726,16 €	100 000,00 €
GEMAPI	428 142,00 €	
Sous-Total Budgets Principal et Annexe SPA (Opé réelles + Opé d'ordre)	25 273 955,84 €	3 778 248,01 €
Ecovillage	6 487,35 €	5 900,00 €
Zone d'activité	755 020,00 €	414 510,00 €
PI Garguette	1 090 622,00 €	545 311,00 €
Sous-Total Budgets Lotissement (Opé réelles + Opé d'ordre)	1 852 129,35 €	965 721,00 €
SPANC	92 223,00 €	
Transports Publics	2 099 928,90 €	226 868,01 €
Eau Potable	4 571 585,55 €	3 517 000,00 €
Assainissement	3 027 045,00 €	2 732 000,00 €
Sous-Total Budgets SPIC (Opé réelles + Opé d'ordre)	9 790 782,45 €	6 475 868,01 €
Total Général (opé réelles+opé ordre)	36 916 867,64 €	11 219 837,02 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances, du mercredi 17 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

Article 1

D'arrêter le montant du budget primitif 2024 du budget principal comme suit :

- 22 833 879.68 € en section de fonctionnement,
- 3 074 248.01 € en section d'investissement.

Article 2

Lors de l'élaboration du budget primitif, aucun prélèvement n'est opéré sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement. L'inscription des crédits au chapitre d'ordre 021 & 021 se fera au Budget supplémentaire.

Article 3

Afin d'équilibrer la section d'investissement au vu de la programmation pluriannuelle, il est proposé d'inscrire au chapitre 16 « emprunt à mobiliser », la somme nécessaire afin de couvrir les nouveaux besoins. Cette inscription sera ajustée lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire. Cette inscription s'élève à 1 613 339.01 €.

Article 4

De verser une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe de 1 682 790.30 € (pour mémoire 2023 : 2 417 000.55 €).

Subvention d'équilibre Budget SPA - Section de Fonctionnement				
Parc Animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	GEMAPI
189 243,00 €	125 078,14 €	20 453,00 €	399 726,16 €	134 000,00 €

Subvention d'équilibre Budget Lotissements - Section de Fonctionnement		
Ecovillage	Zone d'Activité	PI Garguette
6 487,35 €	114 510,00 €	545 311,00 €

Subvention d'équilibre budget SPIC - Section de Fonctionnement	
Transports Publics	
147 981,65 €	

Article 5

De verser une subvention d'équipement (section d'investissement) du budget principal au budget annexe de 220 868.01 €.

Subvention d'équipement - Section d'Investissement		
Parc Animalier	Immobilier entreprises	Transports Publics
6 000,00 €	150 000,00 €	64 868,01 €

Article 6

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe SPIC et des budgets annexes SPA « Eaux Pluviales Urbaines et GEMAPI ».

EPU	GEMAPI	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	SPANC	TRANSPORTS
25 774,00 €	1 407,00 €	243 904,00 €	136 308,00 €	53 888,00 €	107 182,57 €

- d'adopter par chapitres, le budget Principal et les budgets annexes, tels que présentés en annexe ; et
- de charger Monsieur le Président de leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA




Le secrétaire de séance
Christophe MOUTAUD

